

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 24 février, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, Mme
MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX
Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme DEBAYLE Michèle,
M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme
MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme MOUMIN Manon), Mme WISSOCQ Mathilde
(Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme ASTIER Martine, (Pouvoir à M.
ZBORALA Bernard), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHON

Affiché le : 28/02/2023

5. Renouvellement du contrat d'abonnement entre la commune de Boisseuil et la radio Flash FM.

Par délibération en date du 10 décembre 2021 le conseil municipal avait décidé de signer un contrat d'abonnement avec la radio Flash FM afin de diffuser les événements organisés par la commune dans la rubrique agenda de la radio à la fois sur l'antenne, le site internet et l'application Flash FM.

Le contrat d'une durée d'un an a pris fin en décembre 2022. A ce titre et dans la mesure où cet outil a permis une diffusion avec un rayonnement plus large que celui du territoire de la commune des événements organisés par Boisseuil, il apparaît opportun de signer un nouveau contrat pour une durée d'un an.

La formule d'un an s'élève à 290 € et permettra de diffuser 2 manifestations par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'abonnement d'un montant de 290 € avec la radio Flash FM ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

